

L'Europe, «*puissance positive*» : utopie ou objectif d'initiatives ?

Quelle doit être la place de l'Europe dans un monde marqué par la toute-puissance américaine ?

Certains observateurs estiment que la Politique Étrangère et de Sécurité Commune (PESC) n'existe pas encore vraiment et que c'est encore plus vrai pour la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD). On ne pourrait donc, selon eux, parler d'échec dans la crise irakienne d'une politique qui n'existe pas. Mais dans les faits, des expérimentations et décisions concrètes sur ces plans se mènent, en particulier dans les Balkans. Elles construisent des collaborations de terrain avec l'OTAN et on sait que celles-ci ont été institutionnalisées lors du Sommet de Prague de l'alliance en novembre 2002.

Pour autant, ces opérations de terrain montrent leurs limites. La crise irakienne aura révélé que, comme pour les relations internationales post-guerre froide en général, le débat de fond sur les fondements d'une politique étrangère, de sécurité commune et de défense de l'Europe n'avait pas encore eu lieu tant au niveau gouvernemental qu'au niveau des opinions publiques. Des questions essentielles n'ont pas été soumises au débat public : quels intérêts vitaux l'Europe doit-elle défendre ? Quelle vision du monde, quel multilatéralisme veut-on promouvoir ? Quels rapports avoir avec les Nations-Unies ?

C'est un débat qui doit pourtant se dérouler et qu'il faut avoir en toute transparence dans la préparation de la Convention Européenne de 2004, avec la participation des citoyennes / citoyens. C'est leur intervention qui sera décisive comme l'ont exprimé les rassemblements puissants le 15 février dernier contre l'intervention américaine en Irak, comme le montrent les exigences du dernier Forum social européen de Florence.

1. La PESD aujourd'hui,

Dans les derniers sommets européens, de Laeken à Nice, des décisions concrètes ont été prises pour construire une défense européenne. Les plus visibles ont été la nomination d'un « *monsieur PESC* », Javier Solana, la décision de création d'une force de réaction rapide de 60 000 hommes en 2003/2004. Mais d'autres décisions pour être moins médiatiques n'en sont pas moins importantes, notamment les expérimentations menées dans le cadre des opérations de « *maintien de la paix* » dans les Balkans.

1 Les expérimentations et les rapports à l'OTAN

L'Union Européenne a fait des Balkans un élément d'expérimentation de sa PESC (Politique Étrangère et de Sécurité commune) : plusieurs expériences vont lui permettre de « *roder* » des mécanismes de décision, la formation et le fonctionnement de forces communes pour la sécurité.

Une des premières missions de ce type est constituée par « *la Mission de Police de l'Union Européenne en Bosnie-et-Herzégovine (MPUE)* »⁽¹⁾. Celle-ci vise à remplacer le GIP (Groupe International de Police) des Nations-Unies en place depuis 1996. L'Union Européenne a commencé de se substituer à l'ONU à compter de ce 1er janvier 2003.

Cette force de police n'est pas armée, le quartier-général est basé à Sarajevo. Elle compte 24 unités d'encadrement et environ 500 hommes. Pour mettre en place cette mission, l'Union Européenne a dû adopter ce qui est appelé une « *action commune* »⁽²⁾ en date du 11 mars 2002.

La deuxième mission en cours, plus directement militaire, est l'installation depuis le 31 mars 2003, d'une force armée européenne, appelée « *Eurofor* », d'environ 380 soldats de 27 pays européens dont 170 français. Cette force européenne, commandée par le général français Pierre Maral, a pris le relais des 700 militaires de l'OTAN, envoyés en août 2001 pour mettre fin au conflit interne entre orthodoxes et musulmans.

Cette opération appelée « *Concorde* » a fait elle aussi l'objet d'une décision d'« *action commune* » PESC prise le 27 janvier 2003⁽³⁾. Cette « *première* » sur le plan militaire est considérée par beaucoup de dirigeants européens comme un test de la capacité de l'Europe à mettre en place la PESC et à assumer, en tant que telle, ce type d'opération. « *Concorde* » constitue aussi un test de coopération avec l'OTAN, puisque cette force européenne utilise les moyens et capacités de l'OTAN et l'état-major d'opération de l'U.E est situé au quartier général suprême des forces alliées en Europe, le SHAPE. Il est à noter que la passation de pouvoirs et les accords de coopération UE/OTAN se sont effectués sans problème en pleine crise irakienne...

Cette opération est le prélude à une autre initiative beaucoup plus conséquente qui consistera dans le

1 Journal Officiel n° L293 du 29/12/2002, p 0002-0004 – site internet : Eur-Lex

2 Article 14 du Traité de l'UE de Nice – Une « *action commune* » nécessite l'accord de tous les Etats membres. C'est pour éviter ce processus administratif très lourd et contraignant que des pays comme la France et l'Allemagne souhaitent la possibilité de décisions à la majorité avec des « *abstentions constructives* » aussi en matière de PESC et de PESD.

3 Action commune PESC 2003/92/PESC

remplacement des forces de l'OTAN séjournant en Bosnie-Herzégovine par, là aussi, une force européenne. La proposition officielle a été faite par les ministres des Affaires étrangères français et britannique le 24 février, à Bruxelles. Le maintien de la paix en Bosnie étant actuellement assuré par 12.000 soldats de l'Alliance, leur relève par des militaires de l'UE représenterait donc la plus importante mission de la défense européenne. Cette relève s'effectuerait début 2004 mais là encore en étroite collaboration avec l'OTAN.

Ces trois opérations montrent qu'une politique étrangère européenne se construit en fait par des actes concrets, alors que le débat de fond sur la PESC n'a pas vraiment eu lieu dans le grand public même dans le cadre de la Convention animée par Giscard d'Estaing. L'opinion publique est tenue à l'écart des décisions prises qui créent progressivement une « carcasse » de politique étrangère et de défense européenne. Celle-ci est illustrée par une volonté existant des cercles dirigeants de l'UE d'exercer progressivement une influence directe, d'être présent sur le terrain militaire dans toutes les « marches » de l'Union, c'est-à-dire les territoires qui feront un jour partie de l'ensemble européen. Cette présence européenne s'établit à travers les missions d'assistance, d'aide au maintien de la paix notamment. Une autre réflexion à en tirer est que ces initiatives se font toutes en coopération, voire sous le chapeau, de l'OTAN en termes de capacités et de commandement, là encore sans réel débat préalable. Ce fait rend très relatif le débat sur l'autonomie réelle d'une défense européenne aujourd'hui.

En effet, l'Union Européenne et l'OTAN ont institutionnalisé leurs relations lors du Sommet de Prague en novembre 2002 en permettant l'accès par des forces européennes aux moyens de planification de l'OTAN. Cet accord a été concrétisé en mars 2003 sur le plan technique des échanges d'information par l'accord « *Berlin plus* ». De plus, des réunions régulières se tiennent maintenant entre le Conseil de commandement de l'OTAN et le COPS (Comité politique et de sécurité européen, organisme de coordination de la politique de défense européenne créé par le Sommet d'Helsinki en février 2000, comme le CMUE, comité militaire de l'Union Européenne). L'examen des conditions concrètes de la mission « *Concorde* » en Macédoine montre que les liens OTAN/UE paraissent pour l'instant encore loin de l'égalité et du partenariat réel.

A côté de cette volonté de faire avancer les éléments d'une Défense européenne par des « faits accomplis » sur le terrain, le débat sur les objectifs commence seulement à s'ouvrir avec la discussion sur la future constitution Européenne et ses volets de politique étrangère et de défense commune. Un premier rapport d'orientation général a été présenté par Javier Solana lors du Sommet de Salonique du 20 juin dernier ; la partie I du projet de Constitution publiée comporte également plusieurs articles sur ce sujet.

2 Les tentatives de définition de la PESD

Dans son rapport de ce mois de juin 2002 au Conseil Européen de Salonique, « *Une Europe sûre dans un monde meilleur* »⁽⁴⁾, Javier Solana brosse les nouvelles menaces dans le monde d'aujourd'hui, les objectifs stratégiques qui devraient être ceux de l'Europe et les implications politiques qui en découlent.

Il part d'une description très sombre du monde d'aujourd'hui en rappelant notamment que la moitié de l'humanité vit avec moins de trois euros par jour et que les guerres ont causé quatre millions de victimes, depuis la fin de la guerre froide, dont 90 % de civils. Javier Solana estime qu'existent trois menaces stratégiques. La première est « *le terrorisme international* » insensible à l'idée de négociation politique, pour qui « *l'Europe constitue à la fois une cible et une base d'opérations* ». Ensuite, la prolifération des armes de destruction massive constitue pour le rapporteur « *la menace la plus importante à la paix et à la sécurité des pays* »⁽⁵⁾. La troisième menace pour la sécurité de l'Union Européenne est la déliquescence de certains Etats en Afrique, en Asie centrale (Afghanistan) et la montée des réseaux criminels.

C'est la conjugaison de ces éléments : « *un terrorisme fermement résolu à user d'une violence maximale, la possibilité d'avoir accès à des armes de destruction massive et la déliquescence des systèmes étatiques* » qui pourrait constituer une menace « *extrêmement sérieuse* ».⁽⁶⁾

Si cette analyse est intéressante, elle n'est pas pour autant extrêmement originale. Aussi, l'élément le plus intéressant du rapport de M. Solana réside dans la tentative de définir des objectifs stratégiques pour l'Union Européenne, exercice qui n'a pas encore été tenté à ce niveau.

Le document propose trois « *objectifs stratégiques* » pour l'Europe qui sont la contribution à la stabilité du « *voisinage immédiat* » de l'Union Européenne, la mise en place d'un « *ordre international fondé sur le multilatéralisme* », la lutte contre les menaces, « *qu'elles soient nouvelles ou anciennes* »⁽⁷⁾.

Le « *voisinage immédiat* » de l'Union Européenne pour Javier Solana va des Balkans aux PECO extrêmes (Ukraine, Belarus, Moldavie), à la zone méditerranéenne et au Moyen-Orient. C'est cette politique de

4 Javier Solana – « *Une Europe sûre dans un monde meilleur* » - Conseil Européen – Salonique – 20/06/2003 – http://ue.eu.int/n*ewsroom

5 Javier Solana – « *Une Europe sûre dans un monde meilleur* » - Conseil Européen – Salonique – 20/06/2003 – http://ue.eu.int/n*ewsroom-page 5

6 Javier Solana – « *Une Europe sûre dans un monde meilleur* » - Conseil Européen – Salonique – 20/06/2003 – <http://ue.eu.int/newsroom-page 6>

7 Javier Solana – « *Une Europe sûre dans un monde meilleur* » - Conseil Européen – Salonique – 20/06/2003 – http://ue.eu.int/n*ewsroom-page 6

stabilisation du « *voisinage immédiat* » qui a été mise en oeuvre, de facto, avec la présence de l'UE en Macédoine et Bosnie (voir plus haut).

Pour le renforcement du multilatéralisme, le rapport insiste sur le renforcement des institutions internationales (notamment l'OMC) et régionales (de l'OSCE à l'OTAN) et il estime qu' « *une des priorités de l'Europe doit être de renforcer l'organisation des Nations-Unies, en la dotant des moyens nécessaires pour remplir sa mission et mener une action efficace* »⁽⁸⁾.

Le rapport accorde aussi une importance forte à l'utilisation de l'arme ou de l'outil économique en estimant qu' « *un des éléments importants d'une stratégie de l'Union européenne pour la sécurité devrait être de contribuer à une meilleure gouvernance par des programmes d'aide, par la conditionnalité et par des mesures commerciales ciblées* »⁽⁹⁾.

Les questions plus ouvertes et qui doivent susciter un débat fondamental sont soulevées par les propositions d'orientations pour faire face aux menaces anciennes et nouvelles.

Javier Solana estime en effet, que « *face aux nouvelles menaces, c'est à l'étranger que se situera souvent la première ligne de défense... (...) Les nouvelles menaces sont dynamiques. Si rien ne vient les contrer, elles deviendront plus dangereuses. (...) Cela signifie que nous devrions être prêts à agir avant qu'une crise se produise* »⁽¹⁰⁾.

Cela pose évidemment la question de la définition des moyens de la prévention des conflits : la marge est étroite avec les théories « *d'intervention préventive* » développée par la nouvelle administration Bush et appliquée en Irak.

Certes, le rapport précise que « *contrairement à la menace massive et visible du temps de la guerre froide, aucune des menaces actuelles n'est purement militaire et ne peut être contrée par des moyens purement militaires* »⁽¹¹⁾.

En même temps, la troisième partie traitant des « *implications politiques pour l'Europe* » fait surtout référence aux dimensions militaires de l'Union, en appelant les Etats-membres à être « *plus actifs et plus cohérents* ». Cela se traduit par des propositions visant à rationaliser et mettre au maximum en commun les ressources des Etats, que ce soit sur le plan de l'action diplomatique extérieure, le renseignement, les capacités d'intervention civile, la synergie entre ressources affectées au développement et celles affectées à la sécurité.

Surtout, Javier Solana est très clair, il faudra « *davantage de ressources pour la défense* ». Or, il rappelle que les 25 états de l'Union consacrent déjà 160 milliards d'euros à la défense (20 % des dépenses militaires mondiales). Comment cet appel à l'augmentation des dépenses militaires peut-il être perçu par l'opinion publique, alors que dans la majorité des pays de l'Union, les dépenses sociales sont attaquées ?

D'ailleurs, curieusement, alors que sur le plan des objectifs stratégiques, le soutien aux Nations-Unies est considéré comme une priorité importante, on ne retrouve aucune référence à cette idée quand on passe aux implications politiques pour l'Union des orientations de sécurité...

3 La PESD et la future Constitution :

Comment est traitée la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD) dans le projet de Constitution publié au Sommet de Salonique en juin ? Il faut rappeler que seule la 1ère partie a été publiée, que toute une partie de la définition de la PESD sera complétée dans la partie III, publiée peut-être dans le courant de cet été.

Le projet constitutionnel publié traite quand même déjà largement de ces questions tant dans « *Les objectifs de l'Union* » (article I-3), « *Les compétences de l'Union* » (article I-15), la création d'un « *Ministre des Affaires Étrangères* » (article I-27) qui exécute aussi la PESD, les « *Dispositions particulières à la mise en oeuvre de la politique de sécurité et de défense commune* » (article I-40) et également dans de nombreuses dispositions (finances, coopérations).

Mais de nombreuses remarques peuvent déjà être faites. S'il est dit, dès l'article 1, que « *Le but de l'Union est de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples.* » , n'y figurent pas explicitement le refus de la guerre dans le règlement des conflits et le soutien résolu aux Nations-Unies, pour lesquels plusieurs organisations pacifistes françaises, italiennes mènent campagne actuellement⁽¹²⁾.

Le cadre de la PESD est planté par les « *Dispositions particulières à la mise en oeuvre de la politique de sécurité et de défense commune* » (article I-40), dont les deux premiers points sont détaillés :

8 *idem*- page 9

9 *idem* p 10

10 *Idem* p 11-12

11 *Idem* p 12

12 Il s'agit de la « *campagne pour l'article I* » : voir le site du Mouvement de la paix : http://*mytpaix.org

« 1. La politique de sécurité et de défense commune fait partie intégrante de la politique étrangère et de sécurité commune. Elle assure à l'Union une capacité opérationnelle s'appuyant sur des moyens civils et militaires. L'Union peut y avoir recours dans des missions en dehors de l'Union afin d'assurer le maintien de la paix, la prévention des conflits et le renforcement de la sécurité internationale conformément aux principes de la Charte des Nations unies. L'exécution de ces tâches repose sur les capacités fournies par les États membres.

2. La politique de sécurité et de défense commune inclut la définition progressive d'une politique de défense commune de l'Union. Celle-ci conduira à une défense commune, dès lors que le Conseil européen, statuant à l'unanimité, en aura décidé. Il recommande, dans ce cas, aux États membres d'adopter une décision dans ce sens conformément à leurs exigences constitutionnelles respectives. »

Certes, ces déclarations ne constituent qu'un cadre général mais suffisamment précis pour voir maintenant que le processus de création de la PESD est lancé et qu'il devient urgent d'ouvrir un large débat citoyen. Les opinions doivent pouvoir imprimer leur marque sur ce que sera, demain, la politique de sécurité et de défense d'un ensemble géographique de 450 millions d'habitants, dont la production représente le quart du PNB (Produit National Brut) de la planète.

2. Une PESD pour quoi faire ?

1 Quels intérêts vitaux pour l'Europe ?

Toute politique de sécurité et de défense repose pour l'essentiel sur la définition qu'un pays entend donner de ses intérêts majeurs, et surtout de ses intérêts vitaux.

Pour construire une PESD portant une "vision" originale et ne pas rester un ensemble régional « sous influence », il faut s'écarter résolument des conceptions américaines actuelles de la vie internationale.

Dans ce cas, comme l'a montré la démarche germano-française pendant la crise irakienne, il n'y a qu'une alternative possible. Face à l'unilatéralisme arrogant, il faut promouvoir des relations internationales multilatérales s'appuyant sur les Nations-Unies, la défense du droit et le primat de la politique sur la force.

La crise irakienne a confirmé cette approche : qu'est-ce qui a mis en échec les Etats-Unis pendant sept mois ? Est-ce le poids militaire européen, des considérations de force ? ou est-ce la bataille politique de certains états comme la France et l'Allemagne, dans une alliance avec la Russie autour des concepts de droit international, de multilatéralisme avec l'ONU, et en convergence avec une grande partie de l'opinion publique mondiale ? Ce qui a été mis en oeuvre est une autre sorte de puissance, une « *puissance douce* », un « *soft power* ».

L'Union Européenne a ainsi intérêt, un intérêt essentiel, voire « *vital* », au développement d'un monde multilatéral, basé sur le droit, pour qu'elle puisse développer, maintenir et protéger son modèle de développement économique et social, d'intégration, de valeurs auquel nous tenons, même si nous le critiquons car il est encore trop marqué par le néo-libéralisme.

Sinon, dans une globalisation sauvage, où les Etats-Unis continueraient de pousser la déréglementation en s'appuyant sur une politique étrangère volontariste voire agressive, l'Union Européenne ne pourrait pas déployer l'originalité de son modèle de développement, et les luttes des opinions européennes en seraient freinées d'autant. Ce modèle démocratique recueille un consensus large parmi les pays membres et constitue une force attractive pour les pays candidats. La promotion d'un monde reposant fondamentalement sur le droit est le ciment permettant de dépasser certaines divergences avec un pays comme la Grande-Bretagne. Être parvenu à élaborer une Charte Européenne des droits fondamentaux est déjà un atout puissant.

C'est autour de cette "vision", voire ce besoin, d'un monde multilatéral, de cet intérêt « *vital* » que doit se construire la PESD (politique européenne de sécurité commune et de défense) Cet intérêt vital n'est pas un intérêt « *matériel* » comme un territoire, c'est un intérêt politique, « *virtuel* » et non militaire. Sa promotion et sa défense sont donc d'abord politiques, « *virtuelles* » et non militaires en priorité. Pour l'Europe, sa « *force de frappe virtuelle* » réside alors moins dans sa capacité de mobiliser ses forces armées que dans sa capacité à mobiliser un rapport de forces politique international en faveur de la multilatéralité, de la démocratie, du droit international.

Cela me conforte dans l'idée que la course à la puissance militaire pour l'Europe est illusoire. Une « *Europe puissance* » qui chercherait à porter des concepts semblables aux concepts américains de puissance serait condamnée, soit à une course épuisante et vaine derrière la puissance américaine, soit à n'être qu'un auxiliaire des besoins secondaires de l'empire.

Au contraire, définir d'une manière nouvelle les « *intérêts vitaux* » européens, estimer qu'ils sont d'abord politiques, a des conséquences sur la définition des outils chargés de les défendre et de les promouvoir.

Cette approche permet d'aborder d'une manière nouvelle le débat sur "*l'europeanisation*" de l'arme nucléaire. Trop de stratèges continuent d'affirmer que l'Europe, pour exister comme puissance, a besoin de l'arme nucléaire. Le déroulement de la crise irakienne et l'attitude impériale américaine pourrait ébranler la conviction des adversaires de la nucléarisation de l'Europe.

Je persiste à penser qu'accepter une « *dissuasion nucléaire européenne* », quelle qu'en soit la forme, me semble erroné sur plusieurs plans.

D'abord, elle introduirait une situation très dangereuse sur le plan de la prolifération nucléaire. Seules la France et la Grande-Bretagne sont des Etats nucléaires reconnus dans le Traité de non-prolifération. Tout accès, même simplement au niveau politique de la concertation, d'autres états européens à l'arme nucléaire serait une violation absolue du Traité. Cette remise en cause du Traité de non-prolifération à l'heure où il faut le renforcer et l'appliquer dans tous ses aspects, à l'approche de la Conférence de révision de 2005, est inimaginable. Elle serait un signal désastreux pour la communauté internationale et encouragerait la relance d'une prolifération nucléaire régionale : après l'Inde et le Pakistan, l'Iran, l'Égypte, etc...

Mais la nucléarisation de la PESD serait aussi contre-productive sur un deuxième plan aussi fondamental. L'impuissance de l'Europe dans la crise irakienne n'est pas venue de sa possession ou non d'armes nucléaires mais de la non-définition de ses intérêts vitaux voire moraux, de sa « *vision* »... Celle-ci serait complètement « *brouillée* » par une démarche de nucléarisation européenne.

La marge de manoeuvre qu'ont su se créer la France et l'Allemagne pendant ces sept mois de 2002-2003 ne doit-elle pas faire réfléchir sur la requalification de la « *force de la politique* » sur les « *politiques de force* » ?... Dans ce cas, pour l'Europe, la capacité à être par exemple, le « *fer de lance* » de l'amélioration du contrôle de la non-prolifération voire in-fine de l'action pour l'éradication de l'arme nucléaire, pourrait lui donner des éléments permettant de renforcer enfin son image internationale de manière positive aux yeux des pays arabes, des pays non-alignés..

2 Une Europe au service du multilatéralisme et des Nations-Unies

Si l'Union Européenne mettait au centre de sa politique extérieure la défense et la promotion de la multilatéralité, elle devrait faire également du renforcement des Nations-Unies l'axe concret de ses initiatives internationales.

La capacité de l'Europe à fournir des moyens militaires logistiques aux Nations-Unies pourrait être un fondement de la politique de sécurité et de défense commune européenne (PESCD). Elle pourrait fournir des matériels et moyens humains « *d'intelligence* » (satellite, avions de surveillance, drones), avions transports de troupe, porte-avions commun, expertise d'observateurs et de contrôleurs (scénario de l'Irak), médiateurs (situation du Kosovo). L'Europe permettrait ainsi aux Nations-Unies de gagner une véritable "*autonomie*" de choix et d'action par rapport aux moyens de l'actuel hyper-puissance américaine. Elle fournirait ainsi les moyens de crédibiliser une politique internationale basée sur la prévention, la transparence et le contrôle fiable des Traités.

Le rayonnement de l'Europe y gagnerait considérablement en refusant la logique de développement de puissances antagonistes et sur-militarisées, en s'inscrivant à la fois comme "*pôle positif de puissance*" et "*pôle de puissance positive*" dans le monde. Elle ne se positionnerait plus seulement en réaction ou non aux initiatives américaines, exercice problématique avec la diversité d'approche dans les pays européens, mais en force de proposition et d'initiatives. C'est la condition pour surmonter les différences entre pays européens estimant avoir toujours besoin des Etats-Unis (comme les pays de l'Est-européen), souhaitant toujours jouer un rôle entre Etats-Unis et Europe (comme la Grande-Bretagne) ou pays décidés à l'autonomie réelle (comme la France et l'Allemagne).

Ce choix clair d'une politique de défense commune tournée vers le partenariat renforcé avec les Nations-Unies pour le maintien de la paix donnerait un sens nouveau à la coopération européenne en matière d'armements. Les programmes de l'Agence Européenne d'Armements seraient inscrits dans cette finalité. Ils pourraient contribuer à créer une norme « *Nations-Unies* » réellement universelle, comme il existe une norme « *OTAN* ». La définition de ces coopérations nouvelles au service de la paix permettrait de rendre effective la réduction du niveau global des dépenses militaires européennes et des forces armées.

L'affirmation que le but prioritaire et exclusif de la PESD et de la PESD serait le soutien au rôle des Nations-Unies et de leur Charte comme instrument de règlement des conflits et de garant de la paix internationale devrait figurer explicitement dans la future constitution européenne et le futur Traité de l'Union.

La vision d'une « *Europe puissance positive* » pour la paix, le désarmement et les Nations-Unies n'est sans doute pas majoritaire encore au sein des gouvernements européens mais elle pourrait le devenir dans les opinions publiques. De telles perspectives seraient de nature à développer, enrichir et passionner bien davantage le débat terne de la Convention européenne de 2004, et peser sur son issue.

3.Des objectifs d'initiatives

De nouvelles conditions existent à mon avis, depuis la guerre américaine en Irak pour réussir à amener les citoyens/citoyennes à ne pas rester spectateurs/trices des discussions sur la politique étrangère et la défense européenne.

1 L'intervention citoyenne

Selon ⁽¹³⁾ un sondage EOS Gallup Europe réalisé fin janvier 2003 dans trente pays européens, les opposants à une intervention américaine en Irak sans décision préalable des Nations unies étaient 82 % chez les membres de l'UE et 75 % parmi les treize candidats à l'Union. En cas de décision du Conseil de sécurité favorable à la guerre, une majorité de citoyens de la "nouvelle" Europe demeurerait opposée à toute intervention, contre une minorité de ceux des Quinze. Et si les Britanniques étaient les seuls au sein de l'UE à avoir une image positive de l'action des Etats-Unis, ils considéreraient, comme leurs voisins européens, que les Américains sont avant tout motivés par le contrôle des ressources pétrolières de l'Irak, que la Corée du Nord est au moins aussi dangereuse que Saddam Hussein, que l'UE devrait être plus active en politique étrangère, et que George W. Bush ne devrait pas intervenir militairement contre Bagdad sans l'aval de l'ONU. Sur ce dernier point, les pays candidats sont presque aussi formels que les membres de l'UE : 74 % contre 80 %. Si 57 % des Européens de l'Ouest sont prêts à se rallier à une intervention armée en cas de vote du Conseil de sécurité, 49 % de ceux de l'Est y restent hostiles.

Selon un autre sondage, l'idée que l'Europe doit devenir plus indépendante en matière de diplomatie et de relations de sécurité est devenue majoritaire en France (67 %), Allemagne (52 %), Italie (63 %), Espagne (60 %) et presque en Grande-Bretagne (48 %).

Ces neuf mois laisseront des traces pour demain : la conscience de la force montante de l'opinion publique. L'entrée en guerre, malgré tout, des forces américaines ne représente qu'un échec relatif de ce mouvement d'opinion. Même si sa croissance a été exceptionnellement rapide, lorsqu'il s'est déployé à fond mi-janvier, l'ensemble du dispositif militaire américain était déjà positionné au Moyen-Orient. Arrêter l'énorme machine de guerre américaine déjà lancée devenait un pari presque impossible. Mais si le mouvement anti-guerre acquiert demain la capacité de se mobiliser et se coordonner à l'échelon international encore plus rapidement, le rapport de forces pourrait encore évoluer....

En tout état de cause, le mouvement pacifiste a contribué à relever très haut le niveau de refus dans l'opinion publique demain de toute nouvelle intervention militaire...

Le 15 février 2003 a constitué un événement historique. Des journalistes ont qualifié le mouvement d'opinion anti-guerre de nouvelle hyper-puissance : « *La fracture de l'Alliance Atlantique sur l'Irak et les énormes manifestations anti-guerre partout dans le monde ce week-end nous rappellent qu'il peut y avoir encore deux super-puissances sur la planète : les Etats-Unis et l'opinion publique mondiale.* »⁽¹⁴⁾

La caractéristiques de ces mobilisations est qu'elles sont plus complexes et plus riches que celles des années cinquante. L'alternative n'a pas été seulement « *le camp de la guerre* » ou « *le camp de la paix* ». Ainsi en France, si tous les manifestants se sont rassemblés derrière cette exigence « *non à la guerre* », le collectif de plus cent organisations françaises avait un mot d'ordre qui ressemblait presque à un manifeste : « *Non à la guerre contre l'Irak, Oui à un monde de justice, de paix et de démocratie !* ». On est loin des schématises anti-américains reprochés !

2 Des objectifs pour la démilitarisation

Pour tous ceux qui souhaitent contourner la toute-puissance américaine en la concurrençant sur d'autres terrains que celui de la force militaire, une question se pose : comment le faire dans un monde restant fortement militarisé ? Faire progresser le droit international, les coopérations pacifiques entre peuples, l'écoute et la participation des citoyennes et citoyens du monde est miné tant par la menace de la course aux nouveaux armements, les risques accrus de guerre que par la stérilisation de ressources financières considérables.

La relance de la démilitarisation des relations internationales est devenue une priorité absolue tant pour permettre un monde multilatéral viable que pour écarter les dangers de guerres incontrôlables et pour dégager des moyens financiers nécessaires au développement humain. Rechercher les « *dividendes de la paix* » dans la démilitarisation et la réaffectation d'une partie importante des ressources consacrées aux armements est un objectif noble qu'il faut réévaluer et défendre contre les partisans du vieux « *ci vis pacem para bellum* ».

13 Source : journal *Le Monde* – 16/02/2003

14 Patrick E. Tyler - « *Un nouveau pouvoir dans les rues* » – *New-York Times* du 17/02/2003

La démilitarisation des relations internationales ne signifie pas une généreuse mais utopique suppression immédiate de tous les armements. C'est relancer les mécanismes internationaux de maîtrise des armements et les négociations de désarmement, le contrôle des production et transfert d'armements, l'interdiction et l'éradication complète de certains d'entre eux. Il y a un enjeu, à la fois pour le mouvement de paix, pour le mouvement pour une mondialisation dans la justice mais aussi pour toutes les forces attachées au multilatéralisme, à re-développer des campagnes politiques fortes pour l'application et l'approfondissement des Traités existants et l'amélioration de leurs dispositifs de vérification ⁽¹⁵⁾, la négociation et l'application de nouveaux accords.

Le 15 février 2003 contre l'intervention américaine en Irak a montré la profondeur du rejet de la guerre dans l'opinion publique européenne. Ne faut-il pas élargir ce refus du « *droit de la force* » à l'action pour « *la force du droit* » ?

Cela signifierait transformer en campagne d'opinion l'exigence que l'Union Européenne soit le moteur politique et diplomatique du renforcement du Droit international, de l'élargissement et de l'application des Traités existants (TNP, TICE), du démarrage de nouveaux Traités (Interdiction missiles, démilitarisation de l'espace). Agir pour un monde de justice et contre un monde où règne la loi du plus fort est un objectif susceptible de rassembler des forces très larges, jusque dans le Parlement européen.

L'action contre toute nucléarisation de l'Europe serait certainement un élément élément de cette vision.

L'Europe peut puiser une nouvelle force en devenant l'acteur politique mobilisateur d'un processus d'abolition totale et d'éradication des armes nucléaires. Elle a tout intérêt à un monde dénucléarisé ou en marche vers la dénucléarisation pour promouvoir un monde multilatéral et de coopérations. C'est sur ce terrain que pourraient se réaliser les convergences avec les pays du tiers-monde, l'opinion publique mondiale et donc la seule alternative pour rééquilibrer l'hyper-puissance américaine, non dans l'affrontement mais dans le partenariat lucide..

L'autre terrain de convergences possibles mais de grandes déceptions pour l'instant est celui de l'action pour la paix au Moyen-Orient. La politique européenne est loin du compte aujourd'hui. N'y-a-t-il pas une action offensive à mener pour que l'Union Européenne s'implique plus dans un processus de paix, à la fois en utilisant davantage ses moyens de pression économiques, mais aussi en proposant d'être présente sur le terrain dans le cadre d'une force internationale d'interposition, placée sous le mandat des Nations-Unies ?

4. Conclusion :

La mondialisation s'étend mais la globalisation libérale et financière ravage le monde. Qui va gérer les nouveaux conflits, les nouvelles menaces, réglementer et défendre les intérêts en jeu : ceux des groupes et ceux des peuples ? Globalisation va-t-il rimer avec militarisations ou avec coopérations ? Quelle société mondiale voulons-nous ? Quelle place l'Europe, ses peuples vont-ils y tenir ?

Il n'est plus possible d'éluder ce débat ou de prétendre le maintenir dans le cercle restreint des spécialistes ou du personnel politique européen. Lors du Forum Social de Florence en novembre 2002, les débats sur la sécurité du monde, sur la guerre et la paix, le développement et la paix se sont multipliés. Ce mouvement va s'élargir sans doute dans le FSE de Saint-Denis en cette fin 2003. Le temps est compté maintenant pour peser sur les choix. L'Union Européenne, demain, voudra-t-elle être une « *Europe puissance* », s'inscrivant dans les rapports de force internationaux, en imitation de l'empire américain et au détriment de ses partenariats potentiels avec les peuples et cultures du monde, qui se tournent vers elle. Cherchera-t-elle à être une « *Europe puissance positive* » en se faisant le champion du droit et de la justice internationales, le soutien ferme au multilatéralisme et à son expression, les Nations-Unies ?

Qui ne voit que la tendance « *naturelle* » ne sera pas la voie originale de la dernière solution, à moins que les opinions publiques ne viennent remettre en cause et contester la vieille culture de guerre pour promouvoir une véritable Culture de la paix ?

Daniel DURAND

3 juillet 2003

(Mouvement de la Paix France ; Institut de Documentation et de Recherches pour la Paix – IDRP)

¹⁵ Le Traité de non- Prolifération nucléaire s'appuie sur l'AIEA de Vienne, La Convention d'interdiction des armes chimiques a une « Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) chargé des vérifications, le Traité d'interdiction des Essais Nucléaires devrait disposer d'un réseau de surveillance international, composé de 321 stations, dont le centre sera implanté à Vienne (siège de l'organisation du traité),